

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Les partenaires signataires

- l'académie de Besançon et le lycée Raoul Follereau de Belfort ;
- l'Université de Franche-Comté (UFC), désignée comme établissement principal, et l'UFR Sciences techniques et gestion de l'industrie (STGI) ;
- l'IUT Belfort-Montbéliard ;
- l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM).

### L'objet de la convention

Le partenariat entre l'Université de Franche-Comté, l'UTBM et le lycée Raoul Follereau vise à fluidifier les parcours des étudiants, à favoriser une mutualisation des ressources mises à disposition, à apporter une meilleure connaissance des différentes formations offertes et des enseignements dispensés et à rapprocher les acteurs des différents établissements.

### Les formations concernées par le partenariat entre le lycée, l'UFC et l'UTBM

La convention établit un partenariat pour les classes préparatoires PTSI (Physique, technologie et sciences de l'ingénieur) et Physique-technologie (PT) du lycée Raoul Follereau et les formations préparant :

#### à la licence mention :

- « sciences pour l'ingénieur » de l'UFR STGI et « cursus master en ingénierie (CMI) énergie, hydrogène et efficacité énergétique »

#### aux DUT :

- « génie thermique et énergie » ;
- « génie civil » ;
- « génie électrique et informatique industrielle » ;
- « informatique » ;
- « réseaux et télécommunication » ;
- « mesures physiques » ;
- « techniques de commercialisation » ;
- « carrières sociales » ;
- « métiers du multimédia et de l'internet » ;
- « gestion administrative et commerciale ».

#### aux licences professionnelles :

- « métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique »
- « métiers du BTP : bâtiment et construction »
- « développement d'applications »
- « métiers de l'électronique : communication, systèmes embarqués »
- « métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité »
- « métier de la santé, technologie »
- « e-commerce et marketing numérique »
- « intervention sociale : accompagnement des publics spécifiques »
- « intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques. Mention : animation sociale et socio-culturelle »
- « métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web »
- « métiers de la communication événementielle »
- « métiers du commerce international »

#### Et aux formations de l'UTBM.

### L'accès aux services étudiants

**Les services communs de l'Université de Franche-Comté suivants seront accessibles aux étudiants :**

- service commun de documentation, bibliothèques universitaires (SCD)
- service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS),
- maison des étudiants (MDE), pôle-Info (information-orientation),
- stage-emploi (aide à l'insertion professionnelle),
- bureau de la vie étudiante (BVE),

- direction des relations internationales et francophonie (DRIF),
- sciences, arts et culture (SCAC).

Les étudiants auront également accès à la certification en informatique et langue étrangère (C2i et CLES), au sport universitaire, aux locaux (associatifs ou autres) réservés aux étudiants, au fonds de soutien et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), à un compte courriel et un accès ENT (ressources en lignes, plate-forme pédagogique...) et auront accès au réseau de l'université.

#### **Les services communs de l'UTBM suivants seront accessibles aux étudiants :**

service commun de documentation (SCD), bibliothèques universitaires, informations sur l'orientation et l'insertion professionnelle, installations réservées aux étudiants (locaux, installations sportives,...) par le biais des associations d'étudiants de l'UTBM.

Comme tous les étudiants régulièrement inscrits à l'UTBM, ils se verront créer un compte mail et un accès ENT (ressources en lignes, plateforme pédagogique...). Ils auront accès au réseau de l'université et seront informés de tous les événements concernant les étudiants.

### Organisation de la scolarité à l'université

Chaque année universitaire est divisée en semestres. Les semestres sont organisés en unité d'enseignement (UE). Chaque UE correspond à une matière et possède une valeur définie en crédits européens appelés european credits transfer system (ECTS). Une année universitaire validée correspond à 60 ECTS. Toute UE acquise est capitalisée selon un nombre d'ECTS. Toute UE réussie est définitivement acquise (en cas d'interruption d'études) et transférable (en cas de réorientation).

### La fluidité des parcours

Pour les étudiants en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) du lycée Raoul Follereau, les inscriptions parallèles dans les années de diplômes respectifs seront effectuées en début d'année universitaire.

En fin d'année universitaire, un membre du jury du diplôme universitaire correspondant participe au conseil de classe CPGE correspondant afin de récolter le bilan du travail effectué par chaque étudiant ainsi que les crédits ECTS mentionnés par le proviseur. Ces informations permettront aux jurys des diplômes universitaires d'attribuer des crédits ECTS. Dès lors, un étudiant ayant validé son année universitaire pourra, s'il le souhaite, intégrer l'année suivante, une mention de licence suivant le tableau ci-dessous :

Classe CPGE	Inscription parallèle validée	Orientations possibles
PTSI 1 <sup>re</sup> année de CPGE	L1 Sciences et Techniques	L2 Sciences pour l'ingénieur (*)
PT 2 <sup>e</sup> année de CPGE	L2 Sciences pour l'ingénieur	L3 Sciences pour l'ingénieur

(\*) Avec possibilité d'intégrer, sur dossier, le label CMI (Cursus Master Ingénierie)

D'autres choix sont possibles mais feront l'objet d'une étude de dossier auprès des commissions de diplômes universitaires. Lors de ces commissions, les poursuites de parcours vers l'IUT ou l'UTBM seront également envisagées.

### Les frais d'inscriptions

Les frais d'inscription, à la charge de chaque étudiant, sont ceux d'une année de licence. Leur montant est fixé chaque année par arrêté ministériel. Pour information, le montant des droits d'inscription universitaires s'élève à 184 € pour l'année 2014-2015. L'UFR STGI en sa qualité d'établissement principal percevra les frais d'inscription et assurera le suivi des inscriptions.

L'Université distribuera le jour de la rentrée les dossiers d'inscription aux étudiants de CPGE au sein du lycée. Les étudiants régulièrement inscrits en CPGE du lycée devront remplir ces dossiers et venir déposer leur dossier accompagné du règlement à l'UFC, selon un calendrier qui sera défini conjointement, entre l'UFC et le lycée, au mois de juin précédant la rentrée.

Ce sera l'occasion pour les établissements de l'enseignement supérieur de présenter aux étudiants de CPGE les dispositifs auxquels ils ont droits ainsi que les différents locaux pouvant les concerner.

À l'issue de cette phase d'inscription administrative, l'UFC fournira au lycée la liste des étudiants de CPGE réellement inscrits.